Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 14

Artikel: Visite d'église de Pully en l'an 1453
Autor: A.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-217128

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

60me ANNEE — N° 14. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU.* Samedi 8 avril 1922.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : *Suisse,* **un an Fr. 6.— six mois, Fr. 3.50** — *Etranger,* **port en sus.**

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

TROP DE LOIS

VOUS souvenez-vous qu'un jour, ici-même, nous avouions notre déplaisir de voir dans le refrain de notre « Hymne Vaudois », l'un de nos plus respectables chants patriotiques, trois mots qui nous paraissent exprimer des sentiments inconcevables, sinon inexistants : « l'amour des lois ». Et nous les chantons bénévolement et avec un ton de conviction qui est désespérant.

Non, vraiment, c'est trop fort. Qu'on respecte les lois, c'est d'un bon citoyen; qu'on les subisse, soit, puisqu'aussi bien l'on ne peut faire autrement; mais qu'on *les aime* ! ! Vrai, c'est impossible. On aime *son père* et sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et sœurs, ses cousins et... cousines; on aime son pays, la nature, les fleurs, la musique, la littérature; on aime la bonne chère et le bon vin. Mais on ne peut aimer les lois, pas plus que les coups de bâton et les impôts. Voyons, soyez conséquents : avez-vous jamais eu l'idée de faire du recueil des lois votre livre de chevet ou de l'emporter à la campagne ou à la montagne, pendant vos vacances, pour le déguster à l'ombre des grands sapins ou des mélèzes ou pour tromper la monotonie déprimante des jours de pluie ou de brouillard ?

Passe encore que les lois jouissent de la sympathie des gens dits « hommes de lois », ne sont-elles pas leur raison d'être ? Et ces derniers, de la part de qui, pourtant, ce serait tout naturel, ne sont-ils même pas unanimes à chanter « l'amour des lois ». L'autre jour, au Cercle démocratique veveysan, M. Petitmermet, le spirituel président du tribunal du district de Vevey, n'a-t-il pas donné une conférence intitulée : « Trop de lois ». Il y a fait le procès de notre formidable arsenal législatif, dans le dédale duquel ne peuvent même s'y reconnaître les gens du métier. L'orateur a franchement avoué que, selon lui, — et il n'est assurément pas le seul — nous avons beaucoup trop de lois et qu'on pourrait sabrer sans merci dans ce fourré de la procédure, pour le plus grand bien du pays.

L'Etat, en effet, intervient de façon excessive dans nombre de domaines où il devrait laisser agir, sous sa simple surveillance, l'initiative privée, plus à même que lui d'accomplir certaines besognes.

Un peu plus de liberté dans notre démocratie ! a demandé, en terminant, l'orateur, et avec raison.

Mais vous verrez que tout ceci ne veut convertir ni décourager le Grand Conseil, qui a sans doute encore bien des lois nouvelles dans son sac.

CLLIAQUE DAI FAVIOULE

IA Caton et lo Sami vegnant de lau maryâ. Quin biau maryâdzo ! è-te possibllio ! N'é rein de dere, faut avâi vu quemet i'é vu. La Caton ètâi vetya tot'ein bllian avoué on galé gredon à deintalle, pas trau gran, que laissîve passâ duve tsambe galèze quemet clliau potret qu'on vâi dâi iâdzo per dessu la Ripouna, et blliantse quemet quand lo sèlau baille. Et pu onna zaqua bin pllinna et onna dèvantira..., respet !

Lo Sami assebin ètâi on dzouveno que l'avâi bouna façon avoué son vesadzo de pouponna et sa galéza moustatse que bussâve fenameint. Et lè dzein que lè vâyant passâ sè desant : « On derâi, ma fâi, Paul et Virginie ! » que l'ètant doû grachau dâi z'autro iadzo que s'amâvant tot plliein.

Et va, que s'amâvant âo tot fin, noûtre doû ! tant que sè crayant que nion ne s'ètâi jamé atant amâ que lè doû et que la Caton, quand furant maryâ, dit dinse à son Sami :

— Accuta-vâi, mon galé Samelon, voudrî tè dere oquie.

— Devese pî, Caton, ma dâoce, tot cein que te voudrî, lo vu assebin.

— Ma mère-grand m'a racontâ on iâdzo que quand s'è maryâïe l'avant décidâ de betâ onna favioula dein on chatset ti lè coup que s'eimbrassîvant avoué son hommo, et que cein lau z'avâi portâ bounheu peindeint tota lau via. Voudrî tant fére quemet li.

Lo Sami fut d'accoo et sè redzoïve de reimpllia lo sat.

L'ant dan coumeincî tot tsaud. Tî lè coup que Caton eimbransîve Sami, âo bin que Sami tchuffâve Caton, l'ètâi onna favioula dein lo galé chatset bllian que la fenna avâi fé.

L'è que l'a faliu ein avâi dâi favioule ! A tot momeint dèvessant ein betâ iena, duve, trâi, quatro, dhî ein on iâdzo. Sè remolâvant tot lo teimps, n'è pas l'eimbarra. Quand la Caton l'ètâi dein sa cousena, Sami l'eintrâve à pas de tsat, et pu, per derrâ, crac... on baizî su lo cotson permi lè petit cheveu d'avau de la tîta, onna tchuffâïe su 'na djoûta et tant que dein l'orolhie, et pu dautrâi bézon de la dâoce Caton... et onna dozanna de favioule dein lo chatset.

Faut dere que la Caton l'avâi on tant galé bézon.

Et l'ètâi ti lè dzo dinse, la dzornâ doureint : bézon, baisî, baizâ à potte que vâo-to. Lo sat s'eimpliessâi que l'ètâi on plliési.

Heureusameint que l'avant décidâ de ne rein comptâ que lè tchuffâïe de dzo. Se l'avant assebin favioulâ po lè remolâïe de né, l'arâi faliu preindre onna satse âo bin ein fére iena avoué on flliora.

On an aprî, dzo por dzo, lo satset s'è trovâ reimpliâ et Sami fâ dinse :

— Dis-vâi, Caton ! vouâite ! que de favioule ! Po ne pas ein ratsetâ dâi z'autre, no faut refére on petit satset, et pu on repreindra lè favioule dau premî po betâ dein lo second, iena pè remolâïe.

Dinse de, dinse fé. Mâ... lâi a veingte-houit an que sant maryâ et lo premî satset n'è pas oncora vouîdo.

Et l'autro dzo, la Caton l'a de :

— Sé pas se jamé on arrevera âo bet... à moins que vîgno vèva et que mè remâryo !

Marc à Louis, du Conteur.

Qui cherche ne trouve. — Mme Champau à Mlle Grulin (40 ans) :

— Vous n'avez pas vu mon mari ? Il y a une heure que je le cherche.

— Une heure, qu'est-ce que cela ? Rien. Moi, il y a plus de dix ans que j'en cherche un ! **Mr.**

Ce sera délicieux. — Ton fiancé est sans doute charmant ?

— Oh ! oui, bien que plus très jeune... Oh ! mais, il pourra causer politique avec papa. **Mr.**

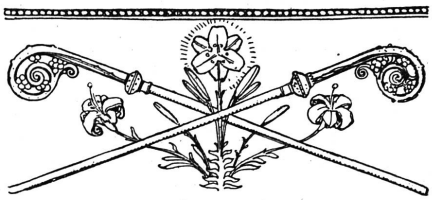

VISITE D'ÉGLISE DE PULLY EN L'AN 1453

LE vendredi 12 octobre les délégués épiscopaux visitèrent l'église paroissiale de Pully, dont l'officiant est nommé par notre Rev. Père le Seigneur Evêque de Lausanne sur présentation du Seigneur Abbé de Payerne. Le curé en charge est Dom Pierre Sachet, prêtre du diocèse de Genève.

Dans cette circonscription paroissiale qui compte quarante-six feux environ, les visiteurs ont trouvé toutes choses bien en ordre sauf cependant quelques points sur lesquels ils ont ordonné ce qui suit:

D'abord que dans le délai d'un an on fasse faire un tabernacle pour l'hostie dans le mur près de l'autel, du côté dit de l'Evangile[1], et qu'on le décore intérieurement de moulurations et en dehors de peintures.

Qu'on fasse brûler une lampe nuit et jour selon l'ancien usage en face de ce tabernacle.

Qu'avant la prochaine fête de la Nativité on se procure un ostensoir de bronze pour porter la communion aux malades et une lanterne pour accompagner le viatique.

Avant la Toussaint, on instituera le Saint Chrême et les autres ustensiles sacrés nécessaires à l'onction ainsi que deux candélabres de bois et les trois nappes liturgiques pour l'autel.

Dans le délai de deux ans le sol du chœur et de l'église sera nivelé; on fera un plancher et on remplacera les chaises et escabeaux actuels.

Avant la fête de la Nativité on enlèvera les objets profanes qu'on voit dans l'église et à l'avenir on veillera à ce que ces choses-là n'y soient plus tolérées.

Le toit de l'église sera réparé sommairement et dans le délai de deux ans il sera refait à neuf.

Avant la fête de Pâques, la brèche qu'on voit dans le mur au-dessus de la fenêtre du côté de l'autel de Sainte-Catherine sera réparée; les murs de l'église seront récrépis et les parois intérieures seront blanchies surtout celles du chœur qui en ont un urgent besoin.

Avant la Nativité on placera une serrure à la porte de l'église et, près de cette porte, à l'extérieur, on fixera au mur un bénitier dont l'eau sera renouvelée chaque dimanche.

Dans le délai d'un an le cimetière sera fermé comme il faut, afin que les animaux ne puissent plus y circuler. On fixera en outre aux quatre angles une croix de bois ou de pierre de la hauteur d'un homme environ.

Avant la Nativité on procédera à un inventaire notarié de tous les vêtements sacerdotaux, ornements d'autel et autres objets de quelque valeur appartenant à l'église; les paroissiens en recevront un double dûment signé.

[1] Cest-à-dire à gauche. Ce tabernacle a été retrouvé lors de la restauration du temple, l'année dernière.

Avant Pâques le livre des redevances d'église sera revu, corrigé et relié comme il faut; dans le délai d'un an on en fera faire un neuf qui soit convenable.

Dans le délai de trois ans enfin on établira les extentes et reconnaissances de tous ceux revenus et autres droits de l'église afin qu'à l'avenir ils ne soient pas aliénés et que la célébration du service divin ne souffre pas de cet appauvrissement. Les paroissiens auront aussi un double signé de ces pièces.

Autel de sainte Catherine.

Les délégués visitèrent aussi l'autel de la Bienheureuse Vierge Catherine fondé autrefois dans cette église par Jordane Tressajoz, épouse d'Humbert Vollant de Pully.

Cet autel est doté de deux poses de vignes dont les revenus servent à la célébration perpétuelle de deux messes par semaine. Il est sous le patronage de l'hôpital de Sainte-Marie à Lausanne et il a pour chapelain Jaques Collet qui a reçu l'ordination canonique d'usage. *A. M.*

CHANT DE PRINTEMPS

dédié à son ami, M. Ch. P., par S. Chavannes, pasteur à Ormont-dessus (1859-1867).

UN de nos lecteurs a l'amabilité de nous communiquer la jolie chanson que voici, absolument inédite. Nous aurions beaucoup aimé en donner aussi la musique. Malheureusement, certaines raisons nous en empêchent.

Déjà la neige aux flancs de nos grands monts
Cède la place à la fleur parfumée,
Et des oiseaux les joyeuses chansons
Vont réveiller l'écho sous la ramée.
Chantez, chantez, messagers du printemps,
Que votre voix si pure,
Soupir de la nature,
Pour me charmer retentisse longtemps. (bis)

Près du chalet j'ai vu l'herbe pousser,
Pour le bétail abondante pâture;
Un temps joyeux pour moi va commencer;
Vaches sortez de votre étable obscure!
Venez, venez, accourez à ma voix;
Là-haut l'herbe nouvelle,
A brouter vous appelle;
Montez gaîment à travers prés et bois! (bis)

Ah! quel plaisir! je revois mon chalet,
Vieux bâtiment bruni par les années.
Content de peu: du pain noir et du lait,
J'y passe en paix d'innocentes journées.
Coulez, coulez, jours si doux à mon cœur,
De ma paisible vie,
A l'abri de l'envie,
Qui peut troubler la joie et le bonheur? (bis)

Quel grand tableau se déroule à mes yeux,
Quand je gravis les cimes élancées!
Riants coteaux, forêts, lacs vaporeux,
Sommets lointains des montagnes glacées.....
Passez, passez, tour à tour devant moi,
Beautés de la patrie;
A mon âme ravie
Parlez toujours et d'amour et de foi! (bis)

SOUVENIRS D'ENFANCE

Les traclettes.

Les souvenirs d'enfan-an-ce
Ne s'effa-a-cent jamais.

COMME garçonnet, nous avons tous jadis taillé deux planchettes de bois de 12 à 15 centimètres de longueur, de 4 à 5 de largeur sur une épaisseur de demi-centimètre; puis nous avons fait à chaque planchette une encoche en demi-cercle de 3 centimètres de diamètre à 2 centimètres d'une des extrémités de la planchette (on ne nous accusera pas de manquer de précision!). Comme M. Jourdain faisait de la prose et des vers, nous venions de confectionner des castagnettes. Mais posséder une paire de castagnettes n'est pas suffisant; il faut savoir s'en servir; pour cela, on introduit une des planchettes, en la fixant fortement, entre l'index et le médius, l'autre planchette trouve sa place entre le médius et l'annulaire et on lui laisse une certaine mobilité. Il ne reste plus qu'à effectuer des mouvements giratoires, rapides et énergiques du membre supérieur en mettant en jeu les articulations du poignet, du coude et de l'épaule. On arrive alors après apprentissage plus ou moins long à produire des bruits variés et criards imitant des marches et des roulements de tambour. Ces bruits, en rase campagne, ne font point mal dans le paysage, mais dans un salon et dans un espace restreint, ils mettent généralement en fureur les gens graves.

Les gamins de Lausanne, dont nous étions, dénommaient cet engin: *traclettes,* d'où le verbe *tracletter.*

Toutes sortes de bois sont bonnes pour confectionner des traclettes, mais le bois dur est préféré parce que plus sonore. Si le bois est tendre, le son est étouffé, vous remédiez en une certaine mesure à cet inconvénient en carbonisant le bois; un autre truc consiste à garnir de clous jaunes les parties percutantes des castagnettes.

Les traclettes en ardoise donnent un son clair et perçant très goûté des amateurs et très abhorré des personnes tranquilles, mais le façonnage de l'ardoise est difficile; on y arrive cependant à force de patience, pour peu que l'on ait fait quelques études secondaires, même sans baccalauréat.

Des tracletteurs-virtuoses, très enviés, font (ou du moins faisaient) des prodiges orchestraux en utilisant trois planchettes. « Ça c'était quelque chose! »

A l'occasion des *Brandons,* de joyeux Payernois ont publié un journal: *Le Tracasset.* C'est ainsi que l'on dénomme à Payerne les castagnettes. Nous empruntons à ce journal éphémère, pour terminer, les plaisantes lignes suivantes:

« Tracassets, quel joli nom, sonore, alerte et léger! Instrument musical, il est bruyant et de tonalité uniforme; mais il ne passe pas inaperçu et se prête à des variations du plus charmant effet, sans compter que dans un orchestre, s'il est employé par un musicien expert, il sert avec le tambour et la grosse caisse à masquer les couics des violons, pistons ou flûtes.

Les tracassets! joie des enfants et terreur des parents, que de souvenirs de notre enfance ils nous rappellent! En ces temps lointains deux morceaux de bois suffisaient; il est vrai qu'il y avait la façon de les tailler; l'espèce de bois, son durcissement au feu: détails de fabrication fort importants; c'était même tout un art que de les manier habilement et d'en faire sortir des roulements et des trémolos. Aujourd'hui, ça se fabrique industriellement avec du bois et du métal; mais le résultat est le même: faire du bruit et donner des tracas à ceux qui n'aiment pas le fracas. » *Mérine.*

JAQUES-DALCROZE

DE nos écrivains, compositeurs et chansonniers vaudois, Jaques-Dalcroze est assurément l'un des plus populaires, encore qu'en matière d'interprétation il soit seul, ou presque, à pouvoir donner toute leur saveur à ses chansons.

Jaques-Dalcroze était cette semaine à Lausanne, où il est venu faire, à la Maison du Peuple, une démonstration de sa « Gymnastique rythmique » et présider à la constitution dans la capitale vaudoise d'une « Association Jaques-Dalcroze », qui patronera l'institut de gymnastique rythmique, ouvert, il y a quelques mois, grâce à la bienveillance intelligente de l'autorité municipale, dans le vaste local supérieur de la salle Jean Muret, rue Chaucrau. Disons que cet institut, tout jeune qu'il soit, est en pleine prospérité. Il compte un nombre d'élèves très réjouissant et qui va croissant de jour en jour.

A propos de tout cela, il est certainement intéressant de reproduire ici le compte-rendu publié par le *Journal d'Yverdon,* d'une conférence-récital qu'ont faite là-bas — que ne la répètent-ils à Lausanne, où les attend le succès le plus certain? — MM. Gagnaux et Herzog. Le sujet traité était: « Jaques-Dalcroze chansonnier ». Voici:

Né à Vienne (Autriche), Emile Jaques n'en est pas moins un Vaudois authentique, puisque la commune d'origine de sa famille est Ste-Croix. Ce fut plus tard, et pour des raisons artistiques, qu'il ajouta le nom de Dalcroze à celui qu'il portait déjà. Son œuvre, a dit le conférencier, est considérable. Il s'est révélé poète, musicien, rythmicien subtil et adroit. Tantôt sa chanson, premiers accents de jeunesse, est satyrique, goguenarde, aux allures de pirates que connaissent les étudiants; tantôt elle est émue, la fibre patriotique et familiale vibre, « nous n'avons qu'une devise: c'est chez nous ».

La différence entre le Genevois un peu gourmé, le Neuchâtelois, légèrement farouche, le Vaudois bon enfant, roublard, aux allures volontiers nonchalantes, apparaît: « Il fait un froid solennel, de Genève à Neuchâtel; ce n'est guère qu'au canton de Vaud, qu'en prenant un verre il fait un peu plus chaud ».

Notre coin, petite patrie dans la plus grande, bonheur fait d'intimité, amour du vieux toit qui vous abrite, nous touche profondément.

O ma chère maison, si vieille, si vieille!

Le soir, dans la chambre close, on se serre les coudes, autour de la lampe. Vous les petits, sachez profiter de la vie de famille; lorsqu'on est près de sa maman « on se sent à la « chotte ». C'est encore l'inoubliable période où les mains sales, on fourre ses doigts dans son nez, on chippe du sucre « turelure, en faisant des confitures, en faisant les bricelets ».

De toute cette intimité, Jaques-Dalcroze a créé le tableau le plus charmant: Il fait chanter les enfants comme ceux-ci pensent; il leur enseigne le patriotisme et leur donne une règle de vie, pour leur « apprendre à n'aimer qu'à bon escient ».

La chanson gaie, l'humour romand, la note juste ont leur place marquée dans les recueils de Jaques. Son esprit de drôlerie cocasse n'épargne personne. Toutes les exagérations et les ridicules, à la ville comme à la campagne, passent dans ses couplets: « Le grimpion »; « entendez-vous chanter le coucou, niolu? » — « Les Nianioux, qui ne connaissent pas les poses... »; « les garçons de Rolle, qui sont bénévoles, mais un peu lents; ceux de Morges « qui bouillonnent, mais en dedans ».

Les joies de chez nous sont chantées avec finesse. D'autre part, toute joie a son lendemain, « l'amour comme la meilleure fondue, ne dure qu'un moment ».

Puis ce sont les filles de notre pays qui gardent toujours leur quant à soi bien marqué; les fillettes d'Estavayer ou celles de St-Prex, qui vont se promener sur la rive pour parler de mariage et du bon ami. Une fois rentrées à la maison, elles gardent un silence prudent.

Il y a les bonnes dames de St-Gervais, le petit rasta qui se promène sur la Corraterie; le monsieur qui fait beaucoup pour les pauvres: « c'est pas un homme, c'est un saint; il est comme ça par nature. Eh! mon té, il a tant de cœur; eh! mon té quelle belle âme ».

On trouve aussi dans ces pages amusantes, la recette pour faire un discours de cantine, qui provoque les applaudissements par son: « Tra ra ta ta... Confédération! » Il n'est pas jusqu'à la sacro-sainte éloquence patriotique qu'il ne blague.

Nous n'avons que faire des esprits chagrins critiquant tout et sans cesse en alarmes: « Laissez-nous donc planter nos choux; rien ne sera perdu chez nous. »

D'ailleurs, ne nous reste-t-il pas une suprême consolation, la vieille rengaine, si connue: « Il n'en a point comme nous. »

— Le clairon a sonné, c'est l'école de recrues, c'est ton bataillon qui t'appelle, soldat; il s'agit de prendre l'engagement sacré. A quoi bon monter la